

RAPPORTS À LA CHAMBRE

PREMIER RAPPORT

Le jeudi 23 avril 1936.

Le Comité permanent des chemins de fer et de la marine marchande possédés, exploités et régis par l'Etat a l'honneur de présenter son premier rapport:

Votre Comité recommande:

1. Qu'il soit autorisé à faire imprimer, au jour le jour, 500 exemplaires en anglais et 200 en français de ses procès-verbaux et des témoignages qu'il entendra, et que soit suspendu à cet effet l'article 64 du Règlement.
2. Que le Comité ait la permission de siéger en même temps que la Chambre.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,
EUGÈNE FISET.

DEUXIÈME RAPPORT

Le jeudi 30 avril 1936.

Le Comité permanent des chemins de fer et de la marine marchande possédés, exploités et régis par l'Etat a l'honneur de présenter son deuxième rapport:

DEUXIÈME RAPPORT

Le Comité permanent des chemins de fer et de la marine marchande possédés, exploités et régis par l'Etat, demande à présenter son second rapport, dont voici le texte:

Le Comité a examiné les numéros 426, 427 et 428 du budget supplémentaire spécial pour l'année financière qui se terminera le 31 mars 1937, et le crédit n° 286 du budget supplémentaire de l'année financière terminée le 31 mars 1936, et il approuve lesdits crédits.

Le Comité a aussi étudié la mesure tendant à autoriser des dépenses d'établissement et des remboursements de dettes au montant de \$9,959,000, somme qui fera l'objet d'un prêt au réseau du National-Canadien, et au sujet de laquelle le ministre des Finances a inscrit une proposition au Feuilleton. Le Comité accorde son approbation.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,
EUGÈNE FISET.